

■ PROGRAMME DE FORMATION

PROGRAMME REGLEMENTAIRE

Loi ALUR - 2H Déontologie

■ Organisme de formation

CF-IOBSP.fr - IOBNET FINANCIAL GROUP SAS

President et représentant legal : Olivier Kaess

SIREN : 940437478

Numero de declaration d activite (NDA) : 76341388834

Telephone : 07.69.00.14.36

Email : direction@iobnet.fr

Site : www.cf-iobsp.fr

■ Informations essentielles

Duree : 2 heures

Modalite : formation ouverte a distance (FOAD / e-learning), avec accompagnement pedagogique et intervention du formateur selon le dispositif de la formation.

Langue : francais

Formateur / tuteur : Olivier Kaess - joignable par telephone, email ou via les outils de la plateforme.

Document genere le : 08/10/2026

■ Presentation de la formation

Cette formation de 2 heures est consacrée aux autres règles déontologiques applicables aux professionnels de l'immobilier.

Le décret n°2016-173 prévoit qu'au cours de trois années consécutives d'exercice, la formation continue inclut au moins 2 heures portant sur les autres règles déontologiques, en plus des 2 heures relatives à la non-discrimination à l'accès au logement.

Ce module est conçu pour couvrir ce thème obligatoire.

■ Objectifs de la formation

Renforcer les bons réflexes déontologiques, mieux identifier les situations de conflit d'intérêts ou de risque réputationnel et améliorer la qualité des pratiques professionnelles.

■ Public, prerequisites et modalités d'accès

- Public : professionnels de l'immobilier et collaborateurs concernés.
- Prérequis : aucun.
- Modalité : entièrement à distance.
- Durée : 2 heures.

■ Programme de la formation

Durée totale : 2 heures.

- principes de comportement professionnel ;
- loyauté, transparence et qualité de l'information ;
- confidentialité et respect des données ;
- conflits d'intérêts et situations sensibles ;
- relations avec clients, confrères et partenaires ;
- traitement des difficultés et réclamations ;
- cas pratiques et contrôle des acquis.

■ Programme détaillé de la formation

■ Déontologie des professionnels de l'immobilier — 2 heures

- Principes de conscience, dignité, loyauté, sincérité et probité.
- Compétence, organisation et obligations professionnelles.
- Transparence, information du client et prévention des conflits d'intérêts.
- Confidentialité, protection des intérêts des parties et confraternité.
- Responsabilité, traçabilité et traitement des situations sensibles.
- Cas pratiques et évaluation.

■ Compétences visées et validation

Adopter une posture professionnelle cohérente, repérer les principales situations déontologiques sensibles et appliquer des pratiques favorisant la confiance et la qualité de service.

■ Méthodes pédagogiques et évaluation

Formation entièrement à distance en FOAD. Le parcours combine apports juridiques et pratiques, exemples de situations professionnelles, cas concrets et contrôle des acquis.

Les contenus sont organisés pour permettre une progression autonome, avec accompagnement pédagogique en cas de besoin.

■ Attestation / livret et résultats attendus

Après réalisation des 2 heures, CF-IOBSP délivre une attestation mentionnant les objectifs, le contenu, la durée et la date de réalisation.

■ Accompagnement pédagogique

Les formations à distance sont accompagnées par un tuteur pédagogique. Le stagiaire peut solliciter l'organisme par téléphone, email ou via les outils de communication de la plateforme pendant son parcours.

■ Identification et validation de l'organisme

CF-IOBSP.fr / IOBNET FINANCIAL GROUP SAS - Président : Olivier Kaess - SIREN 940437478 - NDA 76341388834 - 07.69.00.14.36 - direction@iobnet.fr.

IOBNET FINANCIAL GROUP SAS
CF-IOBSP ELIOB PROCOFIN
Président : Olivier Kaess
SIREN : 940437478 | NDA : 76341388834
07.69.00.14.36 – direction@iobnet.fr